

ARCANOÙS

CODE ÉTHIQUE

MISSION

Arcanoùs s'efforce de respecter des standards éthiques les plus élevées dans tous les services proposés et d'agir positivement afin de maintenir la confiance du public au sein de la profession du tarot. La pratique d'Arcanoùs repose sur l'utilisation du tarot comme outil d'aide permettant les clients à puiser dans leurs propres intuitions, à travers leur spiritualité ou leur créativité.

Article 1 | Morale et Éthique

Valeurs fondamentales. Arcanoùs servira au mieux les intérêts du consultant, en exerçant ses activités professionnelles sans causer ni avoir l'intention de causer de préjudice. Arcanoùs proposera toujours des tirages empathiques et bienveillant, utilisant une approche compatissante et sans jugement. Arcanoùs partagera ce qui se révèle dans les cartes du Tarot avec honnêteté et transparence.

Respect et diversité. Arcanoùs traitera tous ses consultants avec le même respect, quels que soient leur origine, religion, sexe, âge ou préférence sexuelle.

Sujet de tirage. Arcanoùs lit le Tarot dans le but de guider le consultant dans tous les domaines de sa vie. Toutefois, si le consultant a besoin de conseils dans un domaine pour lequel Arcanoùs n'est pas qualifié, il est encouragé à demander conseil à un professionnel.

Article 2 | Professionalisme

Respect des lois applicables. Arcanoùs prendra l'initiative de se renseigner sur toutes les lois applicables, y compris, mais sans s'y limiter, les lois sur la divination et les codes municipaux locaux qui peuvent couvrir leur activité ou la pratique du tarot.

Champ d'application de la profession. Arcanoùs applique le tarot d'une manière qui sort du cadre des sciences occultes et ne lit pas le tarot d'une manière qui prétend prédire l'avenir, ou avec la capacité de prédire avec certitude des événements futurs, ou de divulguer en termes sans équivoque les facultés mentales de toute personne.

Rôle du professionnel du Tarot. Arcanoüs fournit au consultant une guidance spirituelle et lui permet de prendre des décisions plus spirituellement autonomes pour lui-même dans le cadre de ses propres croyances ou pratiques spirituelles personnelles.

Limites et références à des professionnels qualifiés. Arcanoüs ne pourra jamais revendiquer la capacité de guérir autrui de ses maux en dehors de l'exercice licite de la médecine ni de fournir des avantages financiers en dehors de l'exercice licite de l'analyse et de la gestion financière. Arcanoüs ne prétendra jamais offrir des conseils juridiques, médicaux ou financiers. À moins qu'Arcanoüs ne possède également la formation, les licences, les certifications et/ou les qualifications nécessaires pour être psychologue, thérapeute, conseiller ou autre professionnel de la santé mentale, il ne prétend pas en être un. Arcanoüs a un devoir de diligence raisonnable envers son consultant et si une enquête touche à des questions juridiques, même par un lien tangentiel ou passager, Arcanoüs orientera le consultant vers les conseils d'un avocat agréé. Si une demande touche à des questions de santé ou relevant du domaine médicale, Arcanoüs orientera le consultant vers un diagnostic auprès d'un médecin agréé. Si une demande touche à des questions financières ou immobilières, Arcanoüs orientera le consultant vers l'avis d'un conseiller financier qualifié, d'un analyste ou d'un professionnel de l'immobilier.

Obligation de rejeter certaines demandes de tirage. Si à tout moment Arcanoüs croit ou a des raisons de croire qu'un consultant utilise les tirages de tarot pour remplacer, et pas simplement compléter, les conseils d'un professionnel de la santé mentale qualifié, il a alors le devoir de rejeter les demandes de tirage du consultant et de l'orienter vers un soutien mental professionnel qualifié. Cependant, les lectures de tarot peuvent être utilisées en complément d'un conseil qualifié ou servir de coaching de vie ou d'orientation spirituelle générale.

Pas de malhonnêteté, de fraude, de tromperie ou de fausses déclarations. Arcanoüs ne doit pas utiliser le tarot d'une manière qui prétend avoir une connaissance définitive et absolue du futur ou de sujets autrement cachés ou occultes. Arcanoüs ne doit pas se présenter comme ayant de fait une communication, un accès ou une connaissance de tout phénomène surnaturel. Arcanoüs ne garantit jamais un seul résultat, positif ou négatif. Arcanoüs ne se livrera jamais à des activités commerciales trompeuses ou à des pratiques commerciales déloyales. Arcanoüs ne doit faire aucune fausse déclaration sur ses compétences, certifications, qualifications ou aptitudes.

Consentement d'un tiers. Il est déconseillé à Arcanoüs de fournir des services de tirage pour des enquêtes portant sur des affaires personnelles, des intentions, des facultés mentales ou des activités de tiers qui ne sont pas présents à la lecture, à moins que le consultant ne déclare et ne garantisse à Arcanoüs que le consentement de ce tiers a été obtenu. Arcanoüs peut raisonnablement se fier à une telle déclaration faite par un consultant, bien que les meilleures pratiques incluraient de noter la confiance par écrit. Cependant, Arcanoüs peut fournir des services de lecture sur des demandes de renseignements sur la manière dont les affaires, les intentions, les facultés mentales ou les activités du client pourraient être affectées par ce tiers.

Article 3 | Communication

Le processus de lecture. Arcanoüs est encouragé à faire des efforts raisonnables pour communiquer son processus de lecture ou d'interprétation et ses méthodes analytiques ou intuitives, ses traditions particulières ou le cadre d'interprétation utilisé. Arcanoüs s'interdit de communiquer à un consultant des malédictions ou des manifestations d'intentions malveillantes par des moyens surnaturels ou occultes.

Divulgations. Arcanoüs fera des efforts raisonnables pour divulguer à tous ses consultants que les lectures de tarot ne peuvent pas remplacer les services de conseil d'un professionnel de la santé mentale, et qu'un professionnel du tarot ne peut jamais garantir l'exactitude de l'interprétation d'une lecture. De plus, si et quand la pratique du tarot est explicitement interdite par les lois applicables d'une juridiction, le professionnel du tarot doit alors communiquer au client en termes clairs et sans ambiguïté que ces lectures doivent être destinées à des fins de divertissement. Voir également l'article 6, Divulgations.

Aucune obligation de conserver les dossiers. Arcanoùs n'a aucune obligation envers le consultant de conserver les relevés de tirage de ce dernier. Arcanoùs peut, à la discrétion de sa pratique habituelle, conserver des enregistrements ou des dossiers sur les relevés du consultant.

Conservation des dossiers. Si Arcanoùs choisit de conserver les dossiers de ses consultants, il doit alors développer et maintenir des systèmes de tenue de dossiers appropriés pour stocker les informations personnelles de ces derniers d'une manière qui préservera raisonnablement la confidentialité et la vie privée des consultants.

Article 4 | Honoraires

Relevé des honoraires. Arcanoùs devra indiquer ses frais de service avant le début d'un tirage et ne pourra ultérieurement augmenter les frais indiqués sauf si des conditions contractuelles préalables autorisent cette augmentation. Le professionnel du tarot doit communiquer clairement sa grille tarifaire et ses modalités de paiement avant le début de toute lecture.

Article 5 | Confidentialité

Devoir de confidentialité. Même s'il est peu probable qu'il y ait un privilège légal de preuve entre Arcanoùs et le consultant, Arcanoùs s'engage néanmoins de son propre chef à être tenu à une obligation de confidentialité. Un professionnel du tarot ne doit pas révéler d'informations personnelles ou privées relatives au tirage d'un consultant à moins que celui-ci n'ait donné son consentement éclairé.

Diligence raisonnable pour protéger la confidentialité. Arcanoùs doit déployer des efforts raisonnables pour empêcher la divulgation ou l'accès par inadvertance ou non autorisé aux informations relatives à ses consultants, ce qui inclut la protection par mot de passe de tout compte électronique, ordinateur ou unité de stockage de données qui comprendrait les fichiers des consultants et les serrures et clés de toutes les unités de stockage physiques contenant des fichiers papier.

Exceptions. Cependant, Arcanoùs peut révéler des informations personnelles ou autrement privées relatives au tirage d'un consultant si Arcanoùs estime raisonnablement nécessaire pour éviter des blessures corporelles importantes ou d'éventuels dangers de mort, ou encore si une ordonnance du tribunal annule cette confidentialité. Des informations partielles provenant d'un tirage de tarot peuvent être divulguées sous l'anonymat du consultant à des fins académiques, civiques, de recensement, d'enquête ou de recherche.

Article 6 | Divulgations

Divulgations de pratique générale. Arcanoùs doit afficher une déclaration d'information visible dans ses bureaux, devantures de magasins, sur des sites Web, des lieux de lecture ou sur des supports de marketing commercial qui stipule essentiellement ce qui suit :

Déclaration de divulgation : Arcanoùs ne peut pas prédire l'avenir avec certitude et vous ne devez pas vous fier à un tirage de tarot pour prendre une décision qui pourrait affecter votre condition juridique, financière ou médicale. Si votre demande concerne le droit, la finance ou la médecine, vous devriez alors demander l'avis d'un professionnel juridique, financier ou médical agréé ou qualifié. De plus, la lecture du tarot ne peut pas remplacer des soins de santé mentale qualifiés. Un tirage de tarot ne peut que faciliter la façon dont vous faites face spirituellement à une situation donnée. Dans certaines

juridictions, Arcanoùs est tenu de vous divulguer que les tirages de tarot doivent être uniquement destinées à des fins de divertissement, et si une telle loi s'applique à votre lecture, vous en êtes alors informé par la présente. Arcanoùs est tenu par un code d'éthique qu'il s'impose et qui peut vous être fourni sur demande.

Divulgations de certification. Arcanoùs n'a pas besoin d'être certifié. Toutefois, s'il obtient une certification liée à la pratique du tarot, Arcanoùs divulguera l'organisme certificateur qui a délivré cette certification.